



Convention d'accès à l'espace sécurisé Mon Compte Partenaire

CDAP

Aides financières d'action sociale



Raison sociale :
Numéro de Siret :
Adresse du siège :

Représentant légal de l'organisme (signataire de la convention)

Nom : Prénom :
Fonction :
Mail : Téléphone :

Interlocuteurs partenaire

Administrateur

Nom :
Prénom :
Fonction :
Mail :
Téléphone :

Administrateur suppléant

Nom :
Prénom :
Fonction :
Mail :
Téléphone :

Responsable sécurités informatiques

Nom :
Prénom :
Fonction :
Mail :
Téléphone :

Référent informatique et libertés

Nom :
Prénom :
Fonction :
Mail :
Téléphone :

Gestionnaire d'habilitations

Nom :
Prénom :
Fonction :
Mail :
Téléphone :

Gestionnaire d'habilitations suppléant

Nom :
Prénom :
Fonction :
Mail :
Téléphone :

Type de partenaire cocher la ou les case(s) correspondante(s)

- ACC - partenaire accès aux droits et accompagnement social
- COT - collectivités territoriales
- ENF - partenaire du domaine de l'enfance et de la famille
- HAN - partenaire intervenant dans le domaine du handicap
- INS - partenaire de l'insertion

- LOG - partenaire logement
- REC - partenaire DGFIP
- RSA - partenaire RSA
- TUT - tuteurs et partenaires chargés de missions de protection judiciaire

Informations complémentaires pour Consultation des Données Allocataires par les Partenaires

• Etes-vous autorisé à consulter des données allocataires d'autres départements ? OUI NON

Si oui, merci de préciser le ou les départements concernés :

Nombre d'utilisateurs à habiliter

• Souhaitez-vous avoir accès à de nouveaux départements ? OUI NON

Si oui, merci de préciser le ou les départements concernés :

Profil(s) demandé(s)

(précisez : nb par profil - Ex. 5 x T1)

• Pour quelle(s) raison(s) souhaitez-vous obtenir des accès à ces départements ?

(mission et périmètre)

Informations complémentaires pour Aides Financières d'Action Sociale

• Etes-vous financé par une ou plusieurs Caf ? OUI NON

Si oui, merci de préciser le ou les départements concernés :

Nombre d'utilisateurs à habiliter

ANNEXE

Liste des profils disponibles et catégorie de personnes destinataires

<p>Profils CAFPRO ouverts dans CDAP dès Janvier 2017</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Profil T1 – Action sociale : Ce profil est destiné aux assistants de service social et aux conseillers en économie sociale et familiale de l'État et des départements ; aux assistants de service social des services hospitaliers, des collectivités territoriales, des Caisses régionales d'assurance maladie et de la Mutualité sociale agricole ; aux assistants de service social assurant la fonction de référent unique pour l'insertion sociale des bénéficiaires du Rsa. Pour les assistants de service social des services hospitaliers, il convient d'interpréter ce profil au sens large. Son objet est de permettre un accès aux assistants de service social des établissements de soins, quelle que soit leur nature juridique. Elle couvre donc notamment les cliniques et les établissements médico-sociaux Par extension, les assistants de service social des Caisses d'assurance retraite et de la santé (Carsat) et de Mutualité sociale agricole et les services de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) qui assurent le rôle d'une Carsat pour les départements d'Ile-de-France, sont éligibles à ce profil. - Profil T2 – Prestataires service sociaux : Ce profil est destiné aux prestataires de services sociaux bénéficiaires de subventions d'actions sociales Caf, pour le calcul des participations des familles, basées sur le quotient familial. Il ne peut donc pas être attribué dans le cas d'avantages qui ne bénéficient pas de subventions d'action de la part de la Caf. - Le Profil T3 n'existe pas dans CDAP : <u>Demander le profil T2</u> - Profil T4 – Services instructeurs : Ce profil est destiné aux agents chargés de l'instruction du Rsa pour une consultation a posteriori des dossiers des bénéficiaires (l'instruction du droit proprement dit se réalisant via l'application e-Rsa). L'accès au dossier allocataire nécessite la saisie préalable du numéro instructeur. - Profil T5 – Chargés de suivi des dossiers RSA : Ce profil est destiné aux agents placés sous la responsabilité du président du conseil départemental (ou de l'Agence départementale d'insertion dans les DOM) chargés du suivi des dossiers Rsa.
<p>Profils CAFPRO ouverts dans CDAP courant 2018</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Profil T6 -CPAM : Ce profil est destiné aux agents de la CPAM pour l'ouverture du droit à la CMU et la CMUC pour les bénéficiaires du RMI / RSA ou d'autres prestations ; l'assurance maladie maternité au titre de l'API et de l'AAH et le maintien du régime d'affiliation pour les bénéficiaires d'APE, d'APP et complément de libre choix d'activité. - Profil T8 -Régimes Maladie autres (RSI, CMSA, ENIM, CNMSS, CRPCEN) : Ce profil est réservé aux agents des régimes particuliers pré cités ayant à traiter l'ouverture du droit à la CMU et la CMUC pour les bénéficiaires du RMI / RSA ou d'autres prestations - Profil T9 -Mesures de protection de majeurs et de l'enfance : Ce profil est réservé aux Tutelles ou curatelles (jugement) Masp ou Masp judiciaires (mesures d'accompagnement social personnalisé) sur délégation du conseil départemental Ccas, Cias et associations ou organismes à but non lucratif ou organismes débiteur de prestations sociales. Sur mesure judiciaires : mandataires à la protection des majeurs ; mandataires d'aide à la gestion du budget familial ; Aux délégués aux prestations familiales. - Profil T10 -Bailleurs sociaux : Ce profil vise les bailleurs sociaux bénéficiaires d'un tiers payant (organismes Hlm et Crous ; sociétés d'économie mixte ; les Entreprises minières et chimiques ; les organismes sans but lucratif pratiquant la gestion immobilière de logements destinés aux personnes défavorisées). Ainsi que tous les bailleurs sociaux qui ont vocation à loger des personnes en difficulté, par exemple, la Sonacotra et les foyers de jeunes travailleurs. - Profil T11 -Commissions de surendettement : Ce profil est réservé aux agents des commissions de surendettement chargés d'instruire les dossiers - Profil T12 -Aide juridictionnelle Ce profil est réservé greffiers des bureaux d'aide juridictionnelle et aux agents remplissant la fonction de greffier - Profil T13 -FSL : Ce profil est réservé aux agents chargés de la préparation et de l'instruction des dossiers Fsl ainsi que la gestion générale du Fsl des services sociaux des départements et des Ccas ; des organismes et associations gestionnaires du Fsl agréés par le Conseil départemental (Gip ...) ; des communes et des Epci. - Profil T16 -DALO : Ce profil est réservé aux personnes en charge de l'instruction des demandes de recours devant la commission départementale de médiation dans le cadre du droit au logement opposable (Dalo).